

Entente Carte électorale

Faire une consultation particulière dans les plus brefs délais, par le biais d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale, sur les propositions suivantes :

- intégrer le principe de représentation effective des régions à l'article 14 de la Loi électorale;
- ajouter aux critères de la Loi électorale l'occupation dynamique du territoire en lui conférant une valeur prépondérante (art.15);
- ajouter un autre critère recommandant que la délimitation des circonscriptions soit cohérente, dans la mesure du possible, avec la délimitation des MRC et des régions administratives (art.15);
- que le nombre moyen d'électeurs soit différent, qu'il s'agisse d'une circonscription rurale ou urbaine (art.16);
- augmenter le nombre de circonscriptions de 125 à 128. (**demande libérale**)

Qu'après les travaux de la commission spéciale, qu'il soit proposé un projet de loi modifiant la Loi électorale pour y intégrer les nouveaux éléments précédemment décrits.

Advenant que le processus pour l'établissement d'une nouvelle carte électorale selon les nouveaux critères ne puisse être terminé avant la prochaine élection par la Commission de la représentation électorale, qu'une modification législative soit adoptée afin que l'élection puisse se faire sur la base de 128 circonscriptions dont : le maintien des circonscriptions actuelles en Gaspésie, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches et l'ajout de 3 circonscriptions dans les régions de la Montérégie, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, comme proposé par la Commission de la représentation électorale. Cet exercice pourrait aussi se faire de façon concomitante. (**demande libérale**)

Signée à Québec, le mai 2011.

Serge Fortin
Président
Coalition pour le maintien des comtés en région

Nathalie Normandeau
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,
et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Pierre Moreau
Ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques

Stéphane Bédard
Leader parlementaire de l'opposition officielle
et porte-parole en matière de réforme des institutions